

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

**Direction Générale de la Performance Économique et Environnementale des Entreprises**

**Arrêté portant approbation du règlement type de gestion (RTG)  
applicable sur le territoire de la directive régionale d'aménagement  
de la région Poitou-Charentes – bassin ligérien**

**LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

**VU** les articles L124-1,4°, L212-4,1°, R124-2 et R212-7 à D212-10 du code forestier ;

**VU** la directive régionale d'aménagement de la région Poitou-Charentes – bassin ligérien, arrêtée en date du 5 août 2011 ;

**SUR** la proposition du Directeur général de l'Office national des forêts ;

**- ARRÊTE -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le règlement type de gestion applicable aux bois et forêts appartenant à l'Etat répondant aux critères énoncés à l'article R.212-8 du code forestier ou relevant des dispositions du 4° de l'article L.124-1, et de l'article R.124-2 du code forestier, et situés sur le territoire couvert par la directive régionale d'aménagement de la région Poitou-Charentes – bassin ligérien, est approuvé.

Il figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2<sup>nd</sup>** : La Directrice générale de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises et le Directeur général de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 10 janvier 2019

Pour le Ministre et par délégation,

Pour le Ministre et par délégation  
L'ingénieur en chef des ponts,  
des eaux et des forêts

  
Sylvain REALLON

Annexe : Règlement type de gestion pour le périmètre de la directive régionale d'aménagement de la région Poitou-Charentes – bassin ligérien.